



propriétaire menteur et agence immo incompétente

Par **odredan**, le **06/12/2012** à **21:15**

bonjour,

Voilà j'avoue ne pas savoir vers qui me tourner pour avoir une réponse à mon problème. ..
Voilà depuis début novembre je loue un appartement en haute savoie! Il s'agit d'une maison,
j'occupe le rez de chaussé tandis que la fille de mon propriétaire occupe l'etage du dessus. Je
loue donc cet appartement via une agence immobilière.

Je suis "officiellement" chauffée au fioul avec chaudière etc... ma voisine du dessus, selon
ses dires est au tout électrique! Mon compagnon étant curieux tout autant que bricoleur s'est
aperçu que de notre chaudière nous avons deux tuyaux chauds qui montent direct à l'étage...
Pour des histoires de fuites d'eau nous appelons un plombier (qui s'avère connait très bien la
voisine, c'est un petit village)il nous confirme vite fait que ces tuyaux alimentent un chauffage.
Lorsque nous mettons la voisine devant cette info, elle nous confirme plus ou moins qu'il y a
bien un chauffage mais qu'il est condamné! mon compagnon propose de venir le purger pour
éviter les bruits de tuyaux, elle refuse de nous faire monter. Une heure après les tuyaux en
question refroidissent!

Je décide d'en parler a l'agence immobilière , qui ne trouve rien de mieux a me dire que "si
c'est pour créer des ennuis faut que je parte" , que si elle m'a dit qu'il était éteins c'est qu'il
l'est..?

ma question est donc comment je fais pour résoudre ce problème en sachant que l'agence
elle même ne fait rien?..

Sachant qu'ils ont déjà omis de me prévenir lors de l'état des lieux que mon compteur d'eau
faisait pour les deux appartements et qu'il y avait un sous compteur. que je m'en suis aperçu
moi même deux ou trois jour après (le compteur tournait sans que nous utilisions l'eau lol)

Bref ça sent pas l'honnêteté et je ne sais vraiment pas quoi faire, surtout que l'agence est
vraiment désagréable en plus d'être incompetent

merci d'avance pour vos réponses
cordialement

Par **janus2fr**, le **07/12/2012** à **08:13**

Bonjour,

Il n'est pas en soit interdit d'avoir un seul compteur d'eau ou une seule chaudière pour 2 appartements.

Mais dans ce cas, ce n'est pas à vous, locataire, de prendre les abonnements ou de gérer la consommation et l'entretien de la chaudière.

C'est alors au bailleur de le faire et de vous recharger ensuite vos consommations au prorata.

Par **odredan**, le **07/12/2012** à **13:28**

merci pour votre réponse, mais là ou je suis un peu perdue et je ne sais pas comment m'y prendre c'est que la voisine me dit qu'elle n'utilise pas ce chauffage (dont nous avons appris l'existence par nous même) et que pourtant les tuyaux sont chauds, enfin depuis qu'on lui en a parlé ils sont plus si chaud lol

quant a l'agence , le monsieur qui la représente est très hautain et c'est difficile de parler avec lui , selon lui "je ne sais pas quoi vous dire" qu'il m'a dit.....